

POUR QUI?

- L'aide spécialisée concerne les élèves en difficultés d'apprentissage.

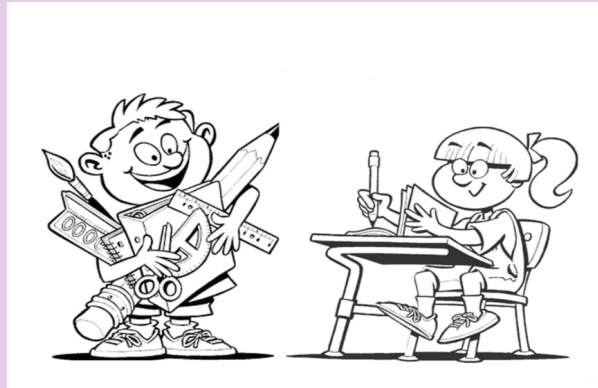
*« On travaille avec lui quand :
c'est trop dur, quand ça va trop vite,
quand on mélange tout, quand on ne
sait pas comment faire pour lire,
écrire calculer... et quand on a peur
de rater. »*

POUR QUOI FAIRE?

- Prévenir l'apparition des difficultés.
- Aider l'élève quand la difficulté semble s'installer.

*Avec lui on apprend à
réussir, à se souvenir,
à savoir faire,
à reprendre confiance,
à mieux comprendre.*

L'enseignante spécialisée



OÙ ET QUAND?

- Dans la classe de l'élève ou dans celle de l'enseignante spécialisée.
 - A la demande de l'enseignant, l'enseignante spécialisée observe et évalue l'élève.
- Elle établit ensuite un projet individuel d'aide présenté à la famille.

COMMENT?

- Seul ou en petits groupes pendant le temps scolaire.
- Une ou plusieurs séances par semaine.

*Et tout ça avec l'aide
des parents,
du chef d'établissement,
des enseignants et
la collaboration du psychologue
de l'école et des différents
partenaires extérieurs.*

Enseignantes spécialisées :

Ecole Saint Louis : **Céline Barraud**
Ecole Notre Dame : **Cécile Julien**

Les écoles du regroupement d'adaptation du secteur

• Ecole Jeanne d'Arc
35 avenue Jean Jaurès
01 000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.21.07.14

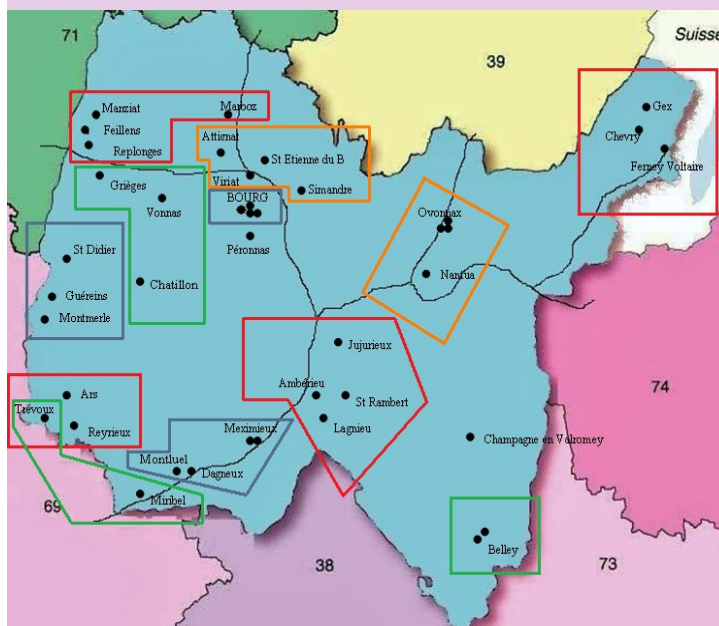
• Ecole Sainte-Marie
9 rue Georges Gynemer
01 000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.21.35.08

• Ecole Saint-Louis
25 rue Gabriel Vicaire
01 000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.50.38.38

• Ecole Notre Dame
8 rue Varenne
01 000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.23.67.36



12 enseignants spécialisés couvrent
les 39 écoles du département.



REGROUPEMENT D'ADAPTATION

Le maître E,
Un enseignant
spécialisé.

"Changer de regard
pour faire grandir la personne."
(Assises de l'enseignement catholique)